



WATER MANAGEMENT

#Startup #Solutions
#Dating #TechForGood



Règlement de l'évènement Water Management et de l'appel à candidature

Edition 2021

Calendrier de l'évènement :

- **Appel à participation Filière EAU :**
- Lancement du teasing : 20 septembre 2021
- ouverture des candidatures Startups : 20 septembre 2021
- clôture des candidatures : 1er novembre 2021 à 17h
- date de l'évènement : 18 novembre 2021

Contact

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur le site www.lafrenchtech-limousin.com .

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez également contacter contact@lafrenchtech-limousin.com et au 05 55 71 39 70.

Conditions d'éligibilité

Eligibilité

Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet.

Le formulaire de candidature est accessible ici sur le site www.lafrenchtech-limousin.com

Le concours est ouvert aux participants remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

> **Être porteur de projet de création d'entreprise innovante et/ou numérique proposant une/des solution(s) qui pourraient résoudre une problématique dans l'un des domaines de la gestion de l'EAU** (liste non exhaustive : Captage d'eau, Irrigation, Instrumentation / Métrologie / Analyse, Recyclage / réutilisation des eaux, Stockage d'eau, Traitement des boues, Traitement des eaux, Gestion des eaux pluviales), ou

> **Être dirigeant de startup innovante et/ou numérique :**

> Ce concours organisé par la French Tech Limousin est réservé **aux porteurs de projets et startups résidents et/ou immatriculés en France métropolitaine.**

Modalités de participation

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le lauréat ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

Modalités

La participation à l'appel à candidatures est gratuite.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.



WATER MANAGEMENT

#Startup #Solutions
#Dating #TechForGood



Règlement de l'évènement Water Management et de l'appel à candidature

Dépôt des dossiers de candidature

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site www.lafrenchtech-limousin.com. Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

Le formulaire peut être rempli jusqu'au **1er novembre 2021 à 17h**.
Passée cette date, aucun dossier ne sera accepté.

Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses
- Illisibles ou incomplètes,
- Non-conformes au règlement,
- Émanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...),
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,
- Non-transmises via le formulaire en ligne.

Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

Engagement des candidats

Tout candidat au Concours s'engage à :

- Participer à la journée de présentation et de dating prévue le 18 novembre 2021 ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les co détenteurs à candidater à l'évènement Water Management. Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les organisateurs de Water Management ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent évènement, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- À participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

Confidentialité

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations sont confidentielles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations



WATER MANAGEMENT

**#Startup #Solutions
#Dating #TechForGood**



Règlement de l'évènement Water Management et de l'appel à candidature

le concernant, il peut s'adresser aux organisateurs au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.

Sélection des dossiers

Critères de sélection

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet
- Le potentiel de développement du projet
- L'adéquation entre la solution proposée et les problématiques EAU exprimées en amont.

Adaptation aux contraintes sanitaires Covid19 :

L'organisation de l'évènement Water Management sera aménagée en fonction des risques et contraintes sanitaires Covid-19 en cours.

Autres dispositions

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.